

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_150

Objet : Budget supplémentaire 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Claire MAIRIE, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Nathalie FAUQUET, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Say SISOUVANNALATH, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° VA_DEL2026_26 du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° VA_DEL2026_XX 25 juin 2026 approuvant le compte financier unique pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° VA_VA_DEL2026_XX 25 juin 2026 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Vu le rapport joint et le document budgétaire correspondant présenté selon le cadre prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avis de la Commission Plénière du mardi 16 juin 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'adopter le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2026 équilibré à 10 987 621,16 € en section de fonctionnement et 19 568 647,49 € en section d'investissement ;
- d'attribuer au Centre communal d'action sociale de la Ville une subvention de 330 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité des présents et des représentés cette proposition, Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS ayant voté contre, Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEMENT, Graziella MOENECLAËY, Kelly VERKINDERE, Farid OUKAID, Pauline SEGARD, Victor BURETTE, Jeanne MINGANT s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225716-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026



Budget ville – Budget supplémentaire 2026

Rapport de présentation

Le budget supplémentaire qui est une décision modificative particulière du budget primitif, répond à plusieurs objectifs.

En premier lieu il a pour but l'inscription comptable des résultats antérieurs et des reports de crédits.

Il permet par ailleurs de mettre à jour les ouvertures de crédits en fonction d'informations reçues et d'événements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Il autorise enfin des virements de crédits entre chapitres nécessaires à la réalisation des opérations décidées, mais n'a pas pour vocation d'inscrire de nouvelles opérations, sauf urgence ou imprévus non identifiés lors de l'élaboration du budget primitif.

1) Présentation des résultats 2026, de leur affectation et des orientations budgétaires 2026

Le budget primitif 2026 a été adopté avec un niveau de dépenses de fonctionnement fixé à 111 M€, traduisant la continuité des missions de service public et la maîtrise des charges courantes. Les dépenses d'équipement votées en avril dernier s'élèvent à 21,3 M€, permettant de soutenir un programme d'investissements significatif. Leur financement reposait sur un recours à l'emprunt de 17,9M€.

Le vote du compte financier unique a permis d'établir le résultat disponible qui peut être réaffecté aujourd'hui au travers du budget supplémentaire, notamment pour maîtriser le niveau d'emprunt.

- Le résultat définitif de la section de fonctionnement au terme de l'exercice 2025 s'élève à **17 158 068,04 €**.
- Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de **3 261 926,04 €**. Cette somme est reportée au compte 001 en dépenses.
- Le solde des restes à réaliser est déficitaire de **3 767 715,84 €**, ce qui porte le besoin de financement en investissement à 7 029 641,88 €.
- L'équilibre de la section d'investissement conduit donc à affecter la somme de **7 029 641,88 €** au compte 1068 afin de couvrir ce besoin de financement.

Le résultat disponible pour le financement du budget supplémentaire est de **10 128 426,16 €**, inscrits au compte 002, en recettes de fonctionnement.

Rappel du compte financier 2025 :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mandats et titres émis	103 447 470,73 €	113 116 768,74 €
Résultat de l'exercice		9 669 298,01 €
Résultat reporté		7 488 770,03 €
Total réalisé	103 447 470,73 €	120 605 538,77 €
Résultat de l'exécution en fonctionnement (Recettes- Dépenses)		17 158 068,04 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mandats et titres émis	32 633 189,10 €	33 257 042,49 €
Résultat de l'exercice		623 853,39 €
Résultat reporté	3 885 779,43 €	
Total réalisé	36 518 968,53 €	33 257 042,49 €
Résultat de l'exécution en investissement (Recettes-Dépenses)		-3 261 926,04 €
Restes à réaliser de la section d'investissement	15 279 737,83 €	11 512 021,99 €
Solde net des reports (Recettes-Dépenses)		-3 767 715,84 €
Financement de la section d'investissement		-7 029 641,88 €
Résultat disponible de la section de fonctionnement		10 128 426,16 €

2) Ajustements budgétaires proposés pour la section de fonctionnement

1.1. Recettes de fonctionnement

En-dehors de la reprise de résultat au compte 002 évoquée ci-dessus de 10 128 426,16€, plusieurs nouvelles recettes sont intégrées au budget supplémentaire pour un montant total de **859 195€**, décomposés comme suit :

2.1.1 Chapitre 70 produits des services : - 91 687 €

Cette baisse s'explique suite à la prise en compte des prélèvements automatiques de décembre dans les impayés. Suite à cette erreur technique, il a été demandé aux familles de régler les avis de somme à payer en plus du prélèvement opéré. Il a été décidé de compenser ces montants sur le mois de janvier.

Sur ces 92K€, 45K€ proviennent de la restauration scolaire et extrascolaire, 21K€ des crèches, 13K€ des CAL et 10K€ des CAL mercredi.

2.1.2 Chapitre 74 Dotations : + 907 382 €

La notification de la dotation globale de fonctionnement permet de réajuster les crédits à hauteur de **372 452 €** décomposés comme suit :

- Dotation forfaitaire des communes - 45 940 €
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUC) + 466 949 €
- Dotation nationale de péréquation (DNP) - 48 557 €

Une hausse de 392 828 € au titre du FCTVA. Aucune recette n'a été inscrite au moment du BP suite à l'adoption tardive de la loi de finances pour 2026.

Des subventions complémentaires de divers services permettent d'inscrire **37 921€ supplémentaires**.

- Personnel : la CAF + 7 180 €, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) + 5 635 € et l'Agence de service et de paiement de l'Etat (ASP) pour les adultes relais + 12 926 €
- Promotion de la santé : Etat + 12 180 € au titre de l'appel à projet MILDECA 2026, suite à un projet de sensibilisation de collégiens aux conduites addictives.

Enfin une hausse de **104 181 €** a été identifiée sur la compensation par l'État au titre des exonérations de taxes foncières. Cette hausse est, en grande partie, liée à l'exonération des logements locatifs sociaux ayant fait l'objet d'un agrément (+ 57K€) ainsi qu'à une baisse légèrement moins importante de la compensation de l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels (+ 40K€).

2.1.3 Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante + 22 500€

De nouvelles recettes, liées à plusieurs condamnations en justice, en faveur de certains policiers municipaux doivent être prises en compte.

Dans le cadre de la protection fonctionnelle de ces agents municipaux, des dépenses, du même montant, ont dû être réalisées. Cela signifie que la commune se substitue financièrement à la partie condamnée en justice (auteur des violences) et se retourne contre elle, afin d'obtenir le paiement de la créance.

2.1.4 Chapitre 77 : les recettes exceptionnelles +21 000 €

Des titres exceptionnels ont été émis au cours du premier semestre 2026. Ils sont liés généralement à des trop versés sur des factures de fluides payées en 2025. Les fournisseurs nous ont restitué les sommes dues par le biais d'avoir.

1.2. Dépenses de fonctionnement réelles

- L'ajustement des crédits au chapitre 011 – charges à caractère général (+ 200 000€)

Il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire de 200 000 € au chapitre 011 – Charges à caractère général afin de couvrir plusieurs besoins identifiés en cours d'exercice. Cette augmentation concerne principalement les dépenses liées aux services juridiques, en raison de la progression des frais de contentieux, aux assurances, du fait d'appels de cotisations plus élevés que prévu en début d'année, ainsi qu'aux espaces publics, notamment pour la location de véhicules techniques nécessaires à la continuité des activités du service. Elle intègre également

le financement d'un projet de sensibilisation des collégiens aux conduites addictives, porté par le service Promotion Santé ainsi que le matériel pour la lutte contre les frelons à pattes jaunes.

- Les subventions et contributions obligatoires chapitre 65 (447 900€)

Subventions au profit des initiatives associatives (60 900€)

Ces inscriptions permettent d'accompagner des initiatives à caractère sportif, culturel et international présentant un intérêt pour le territoire :

Il est proposé d'inscrire **60 900€** de crédits complémentaires au titre des subventions de fonctionnement afin de soutenir plusieurs actions contribuant à l'attractivité et au dynamisme du territoire. Elle intègre une enveloppe exceptionnelle de **44 500 €** attribuée au service des sports. S'y ajoutent **5 400 €** au bénéfice du service des relations internationales ainsi qu'un complément de **11 000 €** pour les actions du service Culture. Ces crédits complémentaires permettent de répondre à des besoins ponctuels identifiés en cours d'exercice tout en accompagnant le développement de la vie associative et des échanges sur le territoire.

Subvention au profit du CCAS (330 000€)

Le CCAS sollicite une subvention complémentaire de 330 000€ afin de couvrir le déficit cumulé du budget du service d'Aide à Domicile.

Autres contributions (29 000€)

Il est proposé d'inscrire cette enveloppe complémentaire de au titre de divers ajustements. Cette inscription comprend 20 K€ destinés à prendre en compte l'actualisation des taux de participation ainsi que l'évolution des effectifs scolarisés dans les établissements privés sous contrat. Elle intègre également 4 K€ pour couvrir les dépenses liées à la protection fonctionnelle et 5 K€ afin de financer le dispositif de primes relatif à la lutte contre les frelons à pattes jaunes.

- Créances admises en non-valeur (6541) et créances éteintes (6542) 28 000€

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public qui en a la charge. Fin septembre, le comptable a présenté plusieurs listes dont le montant total s'élève à 13 858€. Un complément est donc nécessaire pour présenter les dernières listes de l'année.

Récapitulatif par chapitre de la section de fonctionnement

Chapitres Dépenses		Chapitres Recettes	
011 – charges à caractère général	200 000,00	70 – produits des services et du domaine	- 91 687,00
65 – autres charges de gestion courante	447 900,00	74 – dotations et participations	907 382,00
		75 – autres produits de gestion courante	22 500,00
		77 – produits exceptionnels	21 000,00
Total des opérations réelles	647 900,00	Total des opérations réelles	859 195,00
023 - Virement à la section d'investissement	10 339 721,16	002 - Résultat reporté	10 128 426,16
total global	10 987 621,16		10 987 621,16

3) Ajustements budgétaires proposés pour la section d'investissement

En excluant la reprise du solde d'investissement, l'affectation au compte 1068 ainsi que les restes à réaliser, les nouvelles dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 73 016,38 €.

4.1 – Recettes d'investissement (+ 762 866 €)

- FCTVA : + 546 379€
- Subventions reçues : + 184 887 €

Au titre du fonds de concours piscines, de la MEL, pour la rénovation des différents équipements techniques du centre nautique Babylone : 184 887 €

- Cessions :

Il est proposé une augmentation à hauteur de 31 600 € correspondant à la cession de plusieurs véhicules dont un camion.

- Les opérations qui s'équilibrent

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 1 100 000 € au chapitre 041 « opérations patrimoniales » afin de permettre la réalisation d'opérations d'apurement. Ces écritures concernent notamment l'intégration des travaux enregistrés en immobilisations « en cours » vers les comptes de «

travaux achevés », conformément aux règles comptables applicables et dans une logique de fiabilisation de l'inventaire patrimonial.

4.2 – Dépenses d'investissement

Compte tenu des moindres valeurs constatées sur certains travaux ainsi que des reports d'opérations sur l'exercice 2026, il apparaît que des marges de manœuvre budgétaires peuvent être mobilisées dès à présent.

Les ajustements proposés sont détaillés dans l'annexe 1.

4.3 - Ajustement du niveau de l'emprunt 2026

L'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2026 s'élève à 24 137 953 € (17 937 953 € voté au BP et 6 200 000€ de reports). Compte tenu de la reprise de résultat et des inscriptions nouvelles au budget supplémentaire, cet emprunt peut être diminué de 11 175 603,54 € soit un nouveau montant d'emprunt estimé de 12 962 349,46 €.

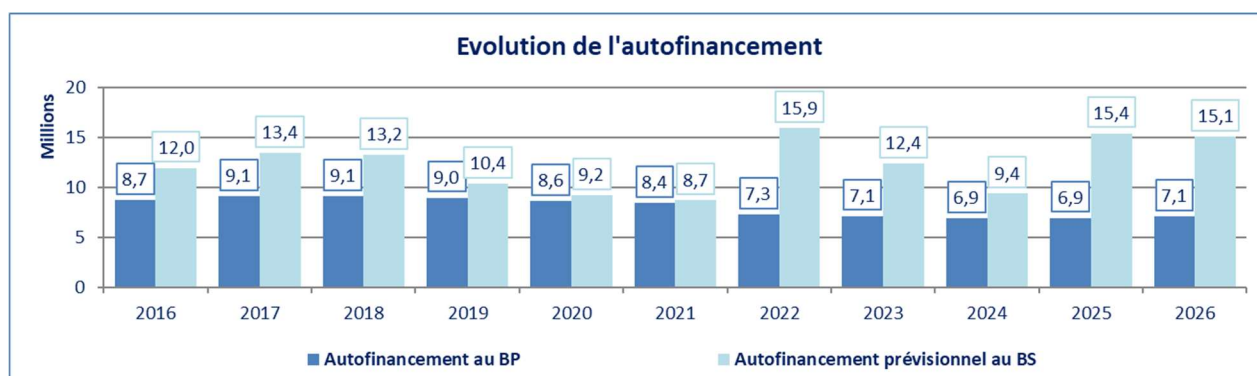
Il est toutefois rappelé que ces emprunts ne seront effectivement contractés qu'en cas de réalisation intégrale des dépenses d'investissement.

Récapitulatif par chapitre de la section d'investissement

Chapitres Dépenses		Chapitres Recettes	
001 – Solde d'exécution reporté	3 261 926,04	1068 – excédents de fonctionnement capitalisé	7 029 641,88
Restes à réaliser	15 279 737,83	Restes à réaliser	11 512 021,99
204 – subventions d'équipement versées	10 000,00	10222 - FCTVA	546 379,00
20 – immobilisations incorporelles	130 000,00	13 – subventions d'investissement	184 887,00
21 – immobilisations corporelles	601 199,62	16 – emprunts	- 11 175 603,54
23 – immobilisations en cours	135 000,00	024- Cession	31 600,00
Opérations	- 949 216,00		
Total des opérations réelles	18 468 647,49	Total des opérations réelles	8 128 926,33
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section – chapitre 041	1 100 000,00	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section – chapitre 041	1 100 000,00
		Virement de la section de fonctionnement - 021	10 339 721,16
total global	19 568 647,49	total global	19 568 647,49

4) Autofinancement

Après le vote du budget supplémentaire, l'autofinancement 2025 s'élève à 15,1M€. Il constitue un levier essentiel de l'équilibre financier en venant directement renforcer le fonds de roulement, c'est-à-dire la réserve de trésorerie de la collectivité. Pour garantir une gestion saine et sécurisée, ce fonds doit représenter au minimum deux mois de masse salariale. En atteignant ce seuil, la ville s'assure de disposer en permanence des ressources nécessaires pour couvrir ses charges incompressibles et absorber d'éventuels décalages de trésorerie.



Annexe 1 :

- Crédits à réaffecter du chapitre 20 au chapitre 23 :

	Article Nat.	Fonction	Opération équip.	montant	
				à créditer	à annuler
direction du patrimoine bâti	21318	020	Log Abbé BONPAIN	6 666,00	
	21311	020	Diagnostics divers pour la maitrise d'ouvrage	30 000,00	
	21311	020	Achat d'extincteurs pour remplacement de matériels réformés	30 000,00	
	21311	020	Régul marché des brises vue	38 520,00	
	2031	020	AMO étude pour le passage aux éclairages LED des bâtiments	90 000,00	
	2031	313	Médiathèque Till L'Espiègle	20 000,00	
	2031	213	GS Cézanne-Etudes	20 000,00	
	2031	321	Maison de quartier Pasteur- etudes	20 000,00	
	2031	213	Ancien GS Claude Bernard (étage sup)-diagnostic	10 000,00	
	2031	4238	Ferme Courouble	20 000,00	
	2031	323	diagnostics divers sur le devenir des équipements aquatiques	50 000,00	
	21312	428	Association Pas à Pas	10 000,00	
	21318	331	C.D. Tri 100 rue des Ormes	30 000,00	
	21318	321	CAL MENDES France	30 000,00	
	21314	321	Logt de gardien salle Canteleu	40 000,00	
	21314	313	Médiathèque TILL L'ESPIEGLE	15 000,00	
	21318	4221	Crèche Vanille Chocolat	30 000,00	
	21318	4221	Crèche BADABOUM	30 000,00	
	21318	4221	Crèche Valentine	15 000,00	
	21314	317	La Ferme d'en Haut	20 000,00	
	21312	213	GS PICASSO	35 000,00	
	21311	020	Ferme CHUFFARD	40 000,00	
	21312	213	GS BORIS VIAN	20 000,00	
	2152	845	Fontaine HDV	40 000,00	
	21318	028	Espace République/salle Marianne	40 000,00	
	21314	321	Palacium	50 000,00	
	21314	323	Centre nautique babylone	20 000,00	
	21314	323	Centre nautique babylone	10 000,00	
	21314	314	Musée des moulins	30 000,00	
	21311	020	Mairie quartier Annappes	30 000,00	
	21311	020	Ferme Dupire	20 000,00	
	21314	325	Légumerie à la base de voile		78 353,00
	21314	312	Structure bois maison néolithique		290 000,00
	2031	213	GS Verlaine		100 000,00
	21311	020	Hotel de ville		150 000,00

	21311	020	CCAS			150 000,00
	21314	321	Salle Fernand Debruyne			30 000,00
	21311	020	Rénovation éclairages fluorescents		50 000,00	
	21314	321	Salle ESUM 1		4 000,00	
	sous-total 1				944 186,00	798 353,00
direction espaces publics	21311	020	Ferme chuffart : abri à SEL		57 000,00	
	2152	845	F/P mobilier de sécurité "ville apaisée"		10 000,00	
	2152	845	Ville à vélos - installation de supports et abris de vélos dans les écoles		15 000,00	
	2128	322	Anciens Tennis du Château : Installation d'équipements sportifs de proximité sur les anciens courts extérieurs (Workout, agrés fitness) - 2ème phase/3		20 000,00	
	2128	511	Accompagnement paysager et mobilier urbain travaux MEL		130 000,00	
	2128	511	Travaux de plantations et engazonnement tous quartiers		20 000,00	
	2128	213	Nouveau groupe scolaire Jean Jaurès: plantations complémentaires		5 000,00	
	2315	512	Marché de reconstruction et d'économie d'énergie dont accompagnement des travaux MEL (MPGP poste G7)		135 000,00	
	sous-total 2				392 000,00	0,00
foncier	2111	020	Acquisition de terrains	Acquisition places de stationnement centre social HDV	118 030,00	
	2111	020	Acquisition de terrains	Acquisition à la MEL chemin du Tigre et à VILOGIA espaces centraux Residence	100,00	
sous-total 3				118 130,00	0,00	
autres	2188	020	Culture	Equipements "scène ouverte"		11 900,00
	2188	020	Médiathèque	Diminution du besoin de matériel de rayonnage		10 600,00
	21838	020	service des ainés	écrans interactifs	4 376,00	
	2188	020	service des ainés	Installation d'une pergola jardin partagé Jules Marescaux	6 007,00	

2188	020	Urbanisme	Destructeur de documents HSM SECURIO service urbanisme	700,00	
2188	020	Police municipale	équipements nouveaux arrivants PM	1 860,00	
2188	020	Police municipale	équipements nouveaux arrivants PM	640,00	
2188	020	Police municipale	vélos électriques	12 200,00	
2188	020	Police municipale	Casques de protection individuels PM	7 925,00	
2188	311	Ecole de musique	Harpes à pédales-	18 000,00	
21848	311	Ecole de musique	Mobilier	2 428,62	
2158	020	Espaces verts	Complément équipement lourd	19 200,00	
2158	020	Education à l'environnement	Divers matériels techniques	9 200,00	
2158	020	Propreté urbaine	Aspirateurs à feuilles	1 200,00	
2188	020	Cuisine Jean Lempereur	Matériels obsolètes	149 000,00	
20421	30	Sport	Subvention d'équipement HBCV	10 000,00	
sous-total 4				242 736,62	22 500,00
			total général hors opérations	1 697 052,62	820 853,00

- **Crédits sur les chapitres « opérations » :**

Code opération	Article Nat.	Fonction (Code)	Opération équip.	à créditer	à annuler
202201	2313	020	MPGP	71 784,00	
201607	2312	512	Rénovation des espaces publics		70 000,00
201610	2128 et 2031	845	Vidéoprotection		230 000,00
201901	2313	028	Rose des vents		100 000,00
202302	2312	518	Rénovation espaces publics Triolo		700 000,00
202301	2041511	518	Rénovation espaces publics Résidence	19 000,00	
202501	2128	511	Programme de végétalisation, déminéralisation, installation de mobiliers dans les cours d'écoles	60 000,00	
			total opérations	150 784,00	1 100 000,00